

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 4 juin 2021

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.

Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir.

Phase 1, Étape B – Approbation des caractéristiques de 4 contrats d'approvisionnement en GNR hors Québec.

**Rectification par le *Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM* d'un malentendu de la part d'Énergir survenu dans sa [pièce B-0579](#).**

---

Chère Consœur,

Le *Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM* demande respectueusement à la Régie de pouvoir rectifier un malentendu de la part d'Énergir survenu dans sa [pièce B-0579](#) (page 4 in fine) du présent dossier. Dans notre mémoire, ce que nous soulignons aussi c'est que du GNR produit dans des conditions inacceptables du point de vue du Québec (infractions environnementales multiples, absence de tri, etc.) serait invendable à des acheteurs volontaires et à la masse de la clientèle d'Énergir. D'où un risque pour Énergir et la réputation globale de la filière biométhane, tel qu'indiqué notamment au paragraphe 63 de notre [mémoire C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0149, SÉ-AQLPA-GIRAM-5, Doc. 2 \(version caviardée\)](#) et sa version confidentielle C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0134 :

**63. [...] Il est aussi important pour Énergir de protéger une image de marque du GNR; or les enjeux environnementaux de ce site pourraient affecter la réputation du GNR acquis par Énergir et donc aussi sa capacité de vente.**

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par

l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).